

**REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD**

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du jeudi 28 septembre 2023**

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 18 septembre 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Carine Florent, Émeline Kessler, Agathe Mahmoudi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher et Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Hayette Ait Kaddour	
<b>Présents 27 / 33</b> <b>Pouvoirs : 05 / 33</b>		
<b>Votants 32 / 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> Mélissa Boucher	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Karine Lippert à Aymeric Robin, André Couplet à Sylvia Potier, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Eric Tounsi à Eric Warmoes, David Belurier à Véronique Hubert	
	<b>Absent (es) excusés (es) :</b> Jean-Claude Priez	<b>Absent (es) :</b>
<b>DELIBERATION 2023.06.08</b>	<b>Autorisation et contractualisation de l'emprunt</b>	

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 27 février 2023, et le vote du Budget Primitif 2023 en date du 5 avril 2023, prévoyant puis autorisant l'inscription budgétaire relative à la souscription d'un emprunt de 1.3 millions d'euros relatif au financement des investissements pour 2023-2025,

Considérant la mise en concurrence sur l'offre de prêt des différents organismes bancaires,

Considérant la proposition financière du Crédit Agricole ne répondant pas au cahier des charges avec une proposition de prêt à 650 000 €,

Considérant les offres de :

La caisse des Dépôts à un taux fixe de 4,03 % sur 20 ans,

La Banque Postale à un taux fixe de 3,93 % sur 16 ans, ou 4% sur 21 ans, ou 4,01 % sur 26 ans,

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 5 septembre 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir l'offre de la Banque Postale, à taux fixe de 3,93% sur 16 ans

AUTORISE le Maire à signer tous les documents permettant à la ville de souscrire à cet emprunt

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,**  
**Le Maire**  
**Aymeric ROBIN**

